

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 juin 2026

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h, le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain BONHOMME, Maire. <u>Présents</u> : Alain BONHOMME, Dominique TONDOWSKI, André MORANTE-PEREZ, Magali BOULARD, Franck GUILLAS, Gaëtan LATOUR, Jean REY, Julie TAIX. <u>Absents</u> : Delphine BELLET, Carine GALLI, Julien TAIX <u>Représentés</u> : Delphine BELLET représentée par Dominique TONDOWSKI Carine GALLI représentée par Jean REY Julien TAIX représenté par Julie TAIX
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 29 mai 2026		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h20.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a trois pouvoirs pour cette séance :

- Delphine BELLET donne pouvoir à Dominique TONDOWSKI
- Carine GALLI donne pouvoir à Jean REY
- Julien TAIX donne pouvoir à Julie TAIX

Madame Magali BOULARD est nommée secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approbation du conseil municipal du 23 avril 2026.

- Délibérations :

- Elections sénatoriales : désignation du délégué et suppléants (3) composant le collège électoral sénatoriale.
- Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques à l'entrée nord du village.
- Mise à niveau du loyer d'un logement municipal.

- Questions diverses

- Composition de la commission des listes électorales.
- Projet de navette.
- Amélioration signalisation entrée du village sud.
- Projet de mise en place d'un distributeur automatique de produits locaux.
- Accueil d'un alternant en contrat de qualification.

Monsieur Jean REY annonce qu'il enregistre la séance du conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2026 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 23 avril 2026.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I. ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Dominique TONDOWSKI, André MORANTE-PEREZ, Julie TAIX et Gaëtan LATOUR.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection

✓ Election d'un délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : Gaëtan LATOUR, Jean REY et Julie TAIX

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Gaëtan LATOUR 8 (huit) voix
- Jean REY 3 (trois) voix
- Julie TAIX 0 (zéro) voix

Monsieur Gaëtan LATOUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

✓ Élection de trois suppléants

Les candidatures enregistrées : Magali BOULARD, André MORANTE-PEREZ, Julie TAIX

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Magali BOULARD 9 (neuf) voix
- André MORANTE-PEREZ 8 (huit) voix
- Julie TAIX 8 (huit) voix

Madame Magali BOULARD, Monsieur André MORANTE-PEREZ, Madame Julie TAIX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

II. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES.

Monsieur le Maire expose la convention que le Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05 propose à la commune.

L'article L2224-37 du Code Général des Collectivités territoriales précise que, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Elles peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité.

La commune est adhérente à Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05. A ce titre, elle lui a transféré la compétence prévue à l'article L2224-37 du C.G.C.T. suite à la modification statutaire du SyME05 (devenu Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05) par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2014 et suivants.

Le déploiement de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques nécessite l'occupation du domaine de la commune, le Gestionnaire, adhérente au syndicat de communes Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05, l'Occupant.

La présente convention d'occupation du domaine public est accordée sur le site suivant délimité sur le plan annexé à la présente :

- RD n°9 Serre Lafont, parcelle ZH 9

En contrepartie de la mise à disposition des Biens, l'Occupant versera au Gestionnaire une redevance annuelle composée d'une part fixe. Le montant de la part fixe s'élève à vingt euros (20 €) par an.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés.

Contres : Carine GALLI et Jean REY

III. MISE A NIVEAU DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'un des appartements de la mairie s'est libéré et qu'il convient de le remettre en location.

Madame Dominique TONDOWSKI propose de fixer un montant de loyer mensuel à 550€ (charges comprises). Elle précise qu'un candidat locataire a visité le logement et s'est déclaré disposé à le prendre à effet du 1er juillet 2026.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. QUESTIONS DIVERSES

a) Composition de la commission des listes électorales.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, la composition de la commission de contrôle des listes électorales doit être actualisée.

Aussi, la loi de mai 2025 a réformé la composition de la commission, qui est basée désormais quelle que soit la taille de la commune, sur le nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

De ce fait, trois conseillers municipaux (Julien TAIX, Gaëtan LATOUR, Julie TAIX) représentants de la liste Racines et Avenir ont été désignés ; deux conseillers municipaux (Jean REY, Carine GALLI) représentants de la liste Ensemble pour le Sauze-du-Lac ont été désignés.

b) Projet de navette.

Monsieur André MORANTE-PEREZ rappelle le projet de mise en place d'un service de navette pérenne qui sera organisé par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à la rentrée prochaine. Les habitants seront bien entendu informés des modalités de cette offre en temps utile. Néanmoins, à ce jour, aucun retour n'a été enregistré concernant le sondage relatif à une anticipation de ce service.

c) Amélioration signalisation entrée du village sud.

Monsieur le Maire évoque l'accident survenu récemment à l'entrée sud du village et estime qu'une amélioration de la signalisation est nécessaire. Il propose la mise en place de panneaux supplémentaires aux entrées du village afin de favoriser le ralentissement des véhicules, notamment des motos. Cette proposition devra être examinée avec les services du Département.

Monsieur Jean REY indique que les panneaux implantés à l'entrée de la décharge disparaissent régulièrement. Il suggère d'étudier la possibilité d'installer des caméras aux entrées et sorties du village afin de prévenir ce type d'incivilités.

Monsieur le Maire répond qu'il est favorable à cette solution estimant qu'elle permettrait de renforcer la sécurité. Cette demande sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Monsieur Franck GUILLAS ajoute que cette mesure est également sollicitée par les services de la gendarmerie.

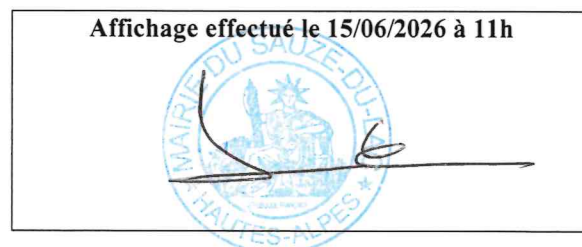
d) Projet de mise en place d'un distributeur automatique de produits locaux.

Monsieur le Maire expose le projet d'implantation d'un distributeur automatique de produits locaux à l'entrée nord du village. Le dossier est actuellement à l'étude et aucune décision n'a encore été arrêtée concernant les modalités de mise en œuvre (location ou achat, équipement réfrigéré ou non réfrigéré). Plusieurs personnes ont toutefois déjà manifesté leur intérêt pour ce projet.

- e) **Accueil d'un alternant en contrat de qualification.**
Monsieur le Maire informe de son intention de prendre un alternant de troisième année BUT GEA en contrat d'apprentissage. Cette collaboration permettrait de développer de nouveaux outils et méthodes afin d'améliorer l'organisation et le suivi des dossiers administratifs.
Monsieur Jean REY s'interroge sur le coût que représenterait ce recrutement.
Monsieur le Maire précise que le coût prévisionnel de cette embauche sera communiqué ultérieurement.
- f) **Fête du village**
Dominique TONDOWSKI annonce que la fête du village se tiendra le 25 juillet 2026
À ce stade, la municipalité envisage d'organiser une partie de la journée à Port-Saint-Pierre, avec diverses animations : concours de pétanque, des activités nautiques (pédalo)... , ainsi qu'un pique-nique tiré du sac.
Une messe sera ensuite célébrée à 18 heures.
La journée se clôturera par un repas convivial sur la place du village.
Le programme définitif reste toutefois à confirmer.
- g) **Captage sources Pontis**
Monsieur le Maire expose que les conduites d'AEP captage des sources de Pontis présentent de nouveau des signes d'obstruction. Afin d'assurer la continuité du service, les agents municipaux ont mis en place un by-pass provisoire. Un devis à l'entreprise AMCV a été demandé.
- h) **Demoiselles coiffées**
Monsieur Franck GUILLAS explique qu'il y a un risque d'érosion des demoiselles coiffées. Il a pris contact avec la commission GEMAPI. Un dossier va être ouvert afin de faire un diagnostic pour savoir s'il y a un risque pour les touristes. Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit d'une action préventive.
- i) **Audit comptable**
Monsieur Jean REY rappelle qu'il avait proposé, lors de la séance du 17 avril 2026, la réalisation d'un audit comptable et financier, et souhaite connaître l'avancement de cette demande.
Monsieur le Maire répond que Madame Magali Boulard commence à avoir une meilleure visibilité sur le budget, qu'elle travaille en collaboration avec la trésorerie, et qu'une présentation claire de la situation financière sera prochainement effectuée.
- j) **Maison Garnier**
Monsieur Jean REY revient sur la proposition de rachat de la maison Garnier par la commune. Monsieur le Maire explique qu'il y a trop de réparations à prévoir et que pour valoriser le village, il souhaite mettre en place un projet global intégrant le belvédère, la salle Lou Cercle, le Four et l'église...
- k) **Entretien communal**
Monsieur Jean REY signale plusieurs problèmes d'entretien : le linteau de la salle Lou Cercle, la peinture du panneau d'affichage, ainsi que des problèmes d'humidité dans l'église. Il indique également que le cimetière n'est pas correctement entretenu.
Monsieur le Maire prendra toutes mesures utiles pour remédier à ces désordres.

Fin de la séance du conseil municipal à 18h30.

Affichage des délibérations effectué le 15/06/2026 à 11h



Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 05 juin 2026

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain BONHOMME, Maire.</p> <p>Présents : Alain BONHOMME, Dominique TONDOWSKI, André MORANTE-PEREZ, Magali BOULARD, Franck GUILLAS, Gaëtan LATOUR, Jean REY, Julie TAIX,</p> <p>Absents : Delphine BELLET, Carine GALLI, Julien TAIX</p> <p>Représentés : Delphine BELLET représentée par Dominique TONDOWSKI Carine GALLI représentée par Jean REY Julien TAIX représenté par Julie TAIX</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Magali BOULARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Date de convocation		
29 mai 2026		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Election des délégués en vue de l'élection d'un sénateur

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Dominique TONDOWSKI, André MORANTE-PEREZ, Julie TAIX et Gaëtan LATOUR.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection

- Election d'un délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : Gaëtan LATOUR, Jean REY et Julie TAIX

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Gaëtan LATOUR 8 (huit) voix
- Jean REY 3 (trois) voix
- Julie TAIX 0 (zéro) voix

Monsieur Gaëtan LATOUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

- Élection de trois suppléants

Les candidatures enregistrées : Magali BOULARD, André MORANTE-PEREZ, Julie TAIX

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Arrondissement de Gap



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Ont obtenu :

- Magali BOULARD 9 (neuf) voix
- André MORANTE-PEREZ 8 (huit) voix
- Julie TAIX 8 (huit) voix

Madame Magali BOULARD, Monsieur André MORANTE-PEREZ, Madame Julie TAIX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Alain BONHOMME



Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 05 juin 2026

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain BONHOMME, Maire.</p> <p>Présents : Alain BONHOMME, Dominique TONDOWSKI, André MORANTE-PEREZ, Magali BOULARD, Franck GUILLAS, Gaëtan LATOUR, Jean REY, Julie TAIX,</p> <p>Absents : Delphine BELLET, Carine GALLI, Julien TAIX</p> <p>Représentés : Delphine BELLET représentée par Dominique TONDOWSKI Carine GALLI représentée par Jean REY Julien TAIX représenté par Julie TAIX</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Magali BOULARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Date de convocation		
29 mai 2026		
•		
Pour	09	
Contre	02	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables.

L'article L2224-37 du Code Général des Collectivités territoriales précise que, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Elles peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité.

La commune est adhérente à Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05. A ce titre, elle lui a transféré la compétence prévue à l'article L2224-37 du C.G.C.T. suite à la modification statutaire du SyME05 (devenu Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05) par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2014 et suivants.

Le déploiement de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques nécessite l'occupation du domaine de la commune, le Gestionnaire, adhérente au syndicat de communes Territoire d'énergie Hautes-Alpes-SyME05, l'Occupant.

La présente convention d'occupation du domaine public est accordée sur le site suivant délimité sur le plan annexé à la présente :

- RD n°9 Serre Lafont, parcelle ZH 9

En contrepartie de la mise à disposition des Biens, l'Occupant versera au Gestionnaire une redevance annuelle composée d'une part fixe. Le montant de la part fixe s'élève à vingt euros (20 €) par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, décide :

DE VALIDER cette convention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention proposée par Territoire d'énergie Hautes-alpes-SyME05.

Pour : 9 voix

Contre : 2 voix (Carine GALLI, Jean REY)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Alain BONHOMME

Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 05 juin 2026

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain BONHOMME, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Alain BONHOMME, Dominique TONDOWSKI, André MORANTE-PEREZ, Magali BOULARD, Franck GUILLAS, Gaëtan LATOUR, Jean REY, Julie TAIX,</p> <p><u>Absents</u> : Delphine BELLET, Carine GALLI, Julien TAIX</p> <p><u>Représentés</u> : Delphine BELLET représentée par Dominique TONDOWSKI Carine GALLI représentée par Jean REY Julien TAIX représenté par Julie TAIX</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Magali BOULARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	08	
Conseillers absents	03	
Conseillers représentés	03	
•		
Date de convocation		
29 mai 2026		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : LOGEMENT MAIRIE « Appartement 2 » : montant du loyer

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'un des appartements de la mairie s'est libéré et qu'il convient de le remettre en location.

Monsieur le Maire propose de fixer un montant de loyer mensuel à 550€ (charges comprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE FIXER** le loyer mensuel à un montant de 550,00€ (charges comprises) ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Alain BONHOMME